



Texte de la Commission Administrative Académique du SNES-FSU de Bordeaux

Vendredi 18 septembre 2026

Contexte international et national

Le contexte général très anxiogène perdure. Les nombreux conflits se poursuivent : la population palestinienne est toujours victime des attaques israéliennes menées dans une logique génocidaire à Gaza, de la colonisation en Cisjordanie tandis que le Liban fait aussi face à la violence d'Israël. L'Ukraine s'apprête à entrer dans un nouvel hiver en conditions de guerre ; le conflit entre l'Iran et les Etats-Unis s'enlise, fragilisant les équilibres précaires de la paix au moyen orient.

Si notre attention est attirée par la proximité de certains conflits nous n'oublions pas les situations moins médiatisées : l'Afrique reste le siège de plus de 50 situations armées actives, les pays d'Amérique Latine semblent tomber les uns après les autres dans les mains de gouvernements d'extrême droite autoritaires. La multiplication des conflits est exploitée par l'industrie de l'armement et l'inquiétude grandit autour de la menace nucléaire.

Les conséquences sont multiples et impactent directement les populations et les personnels de l'éducation nationale : budget de la défense en augmentation constante au détriment d'autres postes budgétaires, en premier lieu les services publics et la transition écologique alors que les salaires de toutes les catégories décrochent et que les vagues de chaleur montrent l'urgence de mesures écologiques planifiées à toutes les échelles ; hausse des prix du carburant qui pèse lourdement sur le quotidien des collègues, en particulier les plus précaires. S'ajoutent encore l'annonce de l'augmentation du gaz, celle des taux d'intérêt, le risque d'une inflation forte sur les produits agro-alimentaires après un été de sécheresse. La politique budgétaire va à rebours des attentes de la population. Les exonérations de cotisation fiscale ou sociale des grands groupes économiques, et des français·es les plus fortuné·es se poursuivent au lieu de mettre en œuvre la justice fiscale que de nombreuses et nombreux Français appellent de leur vœux. En parallèle revient le serpent de mer de la désindexation des pensions des retraité·es, à nouveau présenté·es comme des nanti·es, la hausse des franchises médicales, des coupes dans le fond pour la rénovation du bâti scolaire une fois passé l'émoi de la fin d'année scolaire.

Dans cette situation, créatrice de ressentiments divers, l'échéance des élections présidentielles fait peser plus que jamais la menace de l'accession de l'extrême droite au pouvoir. Le discours de celle-ci se banalise au nom de la pluralité des points de vue et du fait des relais de diffusion multiples dont elle dispose grâce à l'empire de ses zéloteurs dans la presse et l'édition.

La circulaire sur l'organisation des cérémonies autour du 11 novembre, outre qu'elle relève davantage d'une mobilisation des esprits et d'une volonté d'embrigadement de la jeunesse que du travail historique, littéraire ou artistique mené par les professeur·es dans les différentes disciplines, sera la porte ouverte à la présence d'élus·es de l'extrême droite dans les collèges et les lycées à

l'occasion des cérémonies. Le SNES-FSU s'y oppose fermement, de même qu'à toute injonction mémorielle ancrée avant tout dans le patriotisme. Il réitère son mandat pour l'éducation à la paix et soutiendra face à l'administration ainsi que face aux groupuscules d'extrême droite les collègues qui refuseront de s'impliquer dans ces cérémonies. Il appelle aussi tous les personnels des collèges et des lycées généraux et technologiques à ne pas assister à cet événement, dès lors qu'il impliquerait la présence de personnalités dont les valeurs ne sont pas celles de l'École de la république. Il déposera un préavis de grève spécifique sur la période.

Plus que jamais, le SNES-FSU doit mener son travail de décryptage du danger des programmes des candidat·es de l'extrême droite auprès des collègues.

Salaires et carrières

La pléthore de candidat·es à l'élection présidentielle prétend se tenir aux côtés des personnels de l'éducation nationale qu'elle entend revaloriser. Là aussi, un travail de décryptage des différentes propositions doit être popularisé et le débat sur les salaires imposé dans la campagne. En effet, entre poursuite des suppressions de postes, mission de remplacement obligatoire, autonomie échevelée des établissements, retour à l'école du XIX^{ème} siècle par la ségrégation scolaire, report de l'âge de départ en retraite, augmentation insuffisante, rien n'est à la hauteur des revendications du SNES-FSU. Dans le contexte économique actuel, le quotidien est très difficile, en particulier pour les plus précaires. L'annonce du premier ministre cette semaine d'un nouveau gel du point d'indice dans le budget 2027 le jour même où le prix du gasoil atteint un nouveau record est une démonstration de plus du mépris pour les travailleuses et travailleurs de la fonction publique.

Dans l'académie, après les mobilisations des AED et les interventions du SNES-FSU lors des audiences, le recteur a annoncé la réflexion sur une grille salariale. C'est un premier pas mais c'est bien une grille nationale qui est attendue. Pour les AESH, les nombreuses mobilisations, le relais incessant par le SNES et la FSU, à tous les niveaux des instances, de la précarité insoutenable de ces personnels si fortement féminisés, a contraint à l'ouverture de discussions sur la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B qu'il est urgent d'obtenir, sans surcharge de travail ou élargissement abusif des missions. Les contractuel·les, en particulier en CDD et à temps incomplet, sont aussi dans une situation très difficile, sans parler de celles et ceux qui n'ont pas été réemployé·es à la rentrée.

La titularisation comme professeur·e, CPE ou psyEN ne protège cependant plus, depuis trop longtemps, des difficultés financières, tant les salaires ont décroché de l'inflation. Du début à la fin de la carrière, et même à la retraite, les différentes étapes de la vie sont de plus en plus coûteuses, qu'il s'agisse de se loger, de se soigner, d'élever des enfants, de financer leurs études ou encore de la dépendance des ascendant·es. La section académique est toujours plus sollicitée sur les questions de carrière et le stage « préparer son rendez-vous de carrière » obtient à cette rentrée un succès sans précédent. La baisse des dotations pacte dans les établissements et leur concentration sur les missions de RCD, devoirs faits et autres dispositifs de soutien dans les lycées après des débuts promettant la rémunération des projets pédagogiques divers fait la preuve à nos collègues de la volatilité de l'indemnitaire.

La campagne de promotion 2026 a montré une nouvelle fois l'opacité des promotions à la classe exceptionnelle : le mépris de l'ancienneté de corps (au prétexte d'un équilibre femmes-hommes par discipline et non par corps, contraire aux LDG ministérielles) perdure et les statistiques effectuées par la section académique montrent aussi que les promotions au 5^{ème} échelon de la hors classe des certifié·es, encore en augmentation avec 35,8% des promu·es ne sont pas loin d'être équivalentes à celles au 7^{ème} (37,9% contre 48% lors de la première campagne après la disparition des viviers). Il est urgent d'obtenir l'augmentation du ratio pro/pro et la classe exceptionnelle comme un débouché de carrière pour toutes et tous.

Ainsi, réussir la mobilisation du 29 septembre pour les salaires est une priorité pour imposer nos revendications dans l'espace public et la campagne présidentielle. Le décrochage par rapport à l'inflation, le gel du point d'indice, le blocage de l'accès à la classe exceptionnelle, ne peuvent plus durer, tout comme l'absence de perspective pour les AESH et les AED, et le simulateur mettant en évidence l'impact de la réalisation des mandats du SNES sur les rémunérations est un outil puissant de conviction de nos collègues. La section académique a déjà largement communiqué sur cette journée d'action via une lettre d'information aux syndiqué·es, une lettre ostic et un envoi papier aux S1, elle invite à mener des HIS dans les établissements en amont du 29.

Canicule et incendies

Le mois de juin a été marqué par une vague de chaleur sans précédent dans l'académie. Les collègues ont fait front, atterré·es par la perte de sens de leur métier, qu'il s'agisse de prétendre faire cours aux quelques élèves présent·es en dépit d'une chaleur accablante pour tou·tes, de leur faire passer les examens, d'avoir le sentiment, parfois, de garder les murs quand la majorité des élèves était absente et qu'il y avait injonction à rester dans les établissements. La section académique a relayé, lors de deux visioconférences avec le rectorat, ou encore auprès des DSDEN, toutes les informations qui lui étaient remontées par les collègues, cherchant à dénouer les situations de blocage lorsque des directions refusaient toute adaptation, incitant les collègues à l'action collective comme à l'exercice individuel du droit de retrait si nécessaire. Le report des adaptations sur les établissements a ainsi montré ses limites. Alors que le recteur demande à chaque EPLE d'étudier un protocole d'adaptation (information plus ou moins relayée lors des réunions de pré-rentree), la section académique propose un stage de formation syndicale dans les différents départements à ce sujet pour étayer les équipes et souligner les écueils à éviter, dont le risque de l'annualisation. S'il apparaît nécessaire d'accompagner les collègues, il n'en reste pas moins que le SNES-FSU doit continuer à demander un protocole national qui fixe un cadre clair d'adaptation, discuté avec les organisations syndicales.

Des avancées ont en effet eu lieu sur le calendrier des examens avec toutes les épreuves écrites du DNB le matin mais les propositions du SNES-FSU n'ont pas été prises en compte pour le baccalauréat : le refus d'avancer le calendrier conduit à l'absence de toute possibilité de souplesse et l'organisation des oraux de l'EAF uniquement le matin aboutira à la convocation des collègues de lettres jusqu'au 9 juillet ! Après des années de travail de la section académique auprès de la DEC pour obtenir un calendrier de l'EAF convenable, c'est la douche froide.

Les incendies qui ont ravagé la Gironde et les Landes au cours de l'été n'ont pas endommagé d'établissements scolaires mais, premier et second degré confondus, ce sont 80 élèves (le recensement était encore en cours dans le second degré) et 5 personnels dont 4 dans les Landes qui avaient été identifié·es comme sinistré·es par le rectorat lors de l'audience de rentrée du 7 septembre. Avec les autres syndicats de la FSU, la section académique a demandé des informations sur les accompagnements mis en place et celles-ci sont contradictoires et les moyens visiblement insuffisants. En effet, le recteur indique déployer sur le long terme des cellules d'écoute et de soutien psychologique dans les secteurs des collèges de Biscarrosse et de Lège – Cap-Ferret avec des redéploiements de personnels psyEN et de santé. Pourtant, d'après les retours de terrain, aucune communication n'aurait été faite aux DCIO et 0,5 EPT, occupé par une collègue contractuelle, a été supprimé au CIO d'Arcachon – La Teste. La section académique a aussi attiré l'attention du rectorat sur la situation du lycée d'Andernos dans lequel aucun accompagnement n'avait été prévu alors que des collègues signalaient des élèves sinistré·es. Pour les victimes des incendies, les fonds sociaux seront abondés et, pour les personnels, les secours d'urgence des CDAS seront déplafonnés. Le médecin conseiller technique du rectorat, enfin recruté, se tient à disposition. La section académique suivra la situation et la réalité de l'accompagnement avec les collègues.

Rentrée scolaire : moyens et situation des catégories

A la reprise, il manquait des professeur·es dans 55,5% des établissements de l'académie, principalement en lettres, sciences physiques, technologie, éducation musicale et arts plastiques. Certains de ces manques subsistent encore, malgré le satisfecit du rectorat évoquant une rentrée « techniquement réussie », la couverture de 92% des BMP au 7 septembre et de la ressource, y compris en lettres, pour parer aux besoins en suppléances. Il est vrai que, dans certaines disciplines, les suppressions de postes combinées à la stabilité du nombre d'entrant·es dans l'académie, ont conduit à l'augmentation du nombre de TZR.

Dans les faits, beaucoup de TZR ont connu leur affectation très tardivement ou n'ont toujours pas d'affectation à ce jour, de même que des collègues contractuel·les en CDD. Parallèlement à l'augmentation du nombre de TZR, la réforme de la formation initiale a eu comme conséquence l'accueil de près d'un quart de stagiaires en plus dans l'académie, transformant nombre de BMP en supports stagiaires. TZR, contractuel·les, des situations tendues sont parfois signalées à la section académique quand deux personnels sont en attente sur une même zone, l'administration optant tantôt pour l'affectation de l'un·e, tantôt pour celle de l'autre. La visio de rentrée animée par le secteur TZR du S3 a été très appréciée par les collègues et le secteur poursuit son travail d'accompagnement. Pour les contractuel·les, le SNES-FSU doit porter à nouveau fermement sa demande de plans de titularisation car, dans le contexte de baisse démographique et de restriction budgétaire, elles et ils sont les premières victimes d'un système qui les efface après les avoir exploité·es.

Dans les collèges et les lycées, de nombreuses situations sont critiques et des établissements se mobilisent dans les différents départements, par la grève, l'organisation de rassemblements, des demandes d'audience.

En effet, les fermetures de divisions liées aux réductions de moyens ont pour résultat des effectifs pléthoriques dans de nombreux collèges de l'académie, souvent entre 29 et 30 élèves par classe, parfois même davantage. Les DSDEN ont parfois favorisé les dérogations quand elles permettaient de ne pas revenir sur des fermetures annoncées, entraînant des effectifs chargés dans les deux établissements concernés. Moins mobilisés, les lycées font aussi face à des classes ou des groupes de spécialité en sureffectif (parfois 38 élèves), à des rentrées marquées par des emplois du temps chaotiques. On touche à l'absurde lorsque les collèges du dispositif des 800 collèges ont été touchés par des fermetures de divisions, des baisses de moyens et sont les destinataires de préconisations pédagogiques hors sol. La section académique mettra en œuvre dans le courant du premier trimestre, son mandat de la mise en relation et d'information des collèges de ce dispositif.

Dans plusieurs collèges, des mobilisations fortes ont eu lieu pour protester contre les suppressions d'emploi d'assistant·es pédagogiques décidées en fin d'année par le rectorat pour répondre à la commande ministérielle de résorption de la surconsommation. Sur deux ans, ce sont 35 ETP d'AED qui doivent être supprimés, dont 15 dès cette rentrée et le rectorat a fait le choix de cibler le moins possible les emplois de surveillance. Pour autant, ces suppressions d'emplois, outre leur dimension humaine, déstabilisent les vies scolaires et les équipes pédagogiques. En cette rentrée, les AED sont d'ailleurs au cœur de deux situations de violence que la section académique condamne avec fermeté, avec des menaces de mort formulées par des parents d'élèves. Le stage portant sur le contrat, les devoirs et les droits des AED, animé par le secteur académique le 15 octobre, rencontre cette année un beau succès, preuve de l'attente de ces collègues vis à vis de notre organisation.

Les AED, comme les autres personnels, font les frais du management toxique que de nombreux personnels de direction continuent à exercer dans l'académie. La section académique propose un stage délocalisé dans les différents départements, les 5 et 6 novembre prochains, afin de les outiller,

de les informer sur le soutien qui peut leur être apporté par la section académique dans des situations de dysfonctionnement.

La restriction de moyens, c'est aussi le manque de places dans la voie professionnelle et la voie technologique. La section académique a pris connaissance d'un document édifiant faisant le bilan de l'affectation des élèves de Gironde après le deuxième tour affelnet au début du mois de juillet. 460 élèves restaient non affecté·es, dont 430 élèves de 3ème alors qu'il ne restait plus aucune place vacante dans le public éducation nationale du département. Beaucoup d'élèves sont donc en attente dans les classes de 3ème ou redoubleront faute d'affectation. Le secteur psyEN académique cherche à obtenir les informations des autres départements pour être en possession d'un bilan précis lors du CSAA du 13 octobre.

Plusieurs collèges et lycées ont signalé le défaut de manuels scolaires dans l'enquête de rentrée, faute de financement. Le travail se fait avec des collections obsolètes, parfois incomplètes eu égard au nombre d'élèves, des licences numériques non renouvelées dans les lycées, alors même que de nouveaux programmes sont entrés en vigueur dans certaines disciplines et que, de façon générale, les connaissances et les approches ont évolué. Cela participe du mépris du travail effectué par les professeur·es et contribue à dévaloriser la mission d'apprentissage.

Dans les lycées, la loi sur l'interdiction du téléphone portable ne soulève guère d'opposition de la part des collègues, même si son application dans les établissements entraînera vraisemblablement un surcroît de travail de la part des CPE et des AED, dans son volet répressif davantage qu'éducatif. Le SNES-FSU soutiendra la nécessité de respecter toutes les étapes de la démocratie scolaire et du dialogue social dans les lycées avant toute modification des règlements intérieurs. S'il est nécessaire d'aller vers un « numérique maîtrisé », les injonctions contradictoires sont telles pour les élèves, dans notre société et dans l'école, que cette loi abrupte ne saurait en elle-même constituer une solution au problème de la dépendance aux écrans. Pour le SNES-FSU, l'éducatif doit primer sur le répressif.

Ainsi, les conditions de travail se dégradent, plus ou moins à bas bruit selon les endroits. Les personnels sont usés et il n'y a pas grand-chose qui puisse les aider à tenir. La permanence est régulièrement sollicitée par des collègues qui voient les préconisations formulées par la médecine de prévention balayées d'un revers de main par les directions. La réforme du temps partiel thérapeutique mise en place en catimini par un décret le 31 juillet 2026 s'inscrit dans la logique de renforcement des contrôles des collègues, au détriment de leur retour à l'emploi qui est mis en péril. Les 3 premiers mois du TPT ne sont plus un droit opposable et le TPT ne se met plus en place à la réception de la demande. L'administration a 30 jours pour répondre et peut refuser pour nécessité de service, ce qui entraîne un entretien obligatoire avec le ou la collègue. La section académique accompagnera les collègues lors de ces entretiens pour faire valoir leurs droits.

Certain·es sont aussi usé·es par le soutien à leurs ascendant·es et ont parfois de grandes difficultés à obtenir la mutation qui leur permettrait de se rapprocher de ces dernièr·es, alors même que leur statut d'aidant·es est reconnu par la justice. La section académique demande au S4 une réflexion au sujet d'une bonification inscrite dans les LDG mobilité ministérielles sur laquelle pourraient s'appuyer les rectorats pour le mouvement intra.

Que dire des PsyEN, et de l'ensemble des personnels itinérants mais également des AESH du 24 et du 64, qui ont eu la surprise de voir figurer la mention « dans la limite de l'enveloppe allouée » sur leur formulaire d'autorisation de circuler ? Le tribunal administratif de Bordeaux a pourtant une nouvelle fois confirmé en décembre 2025 l'illégalité de ces enveloppes de frais de déplacement et l'obligation qui incombe à l'administration de prendre en charge l'ensemble des frais de déplacements professionnels. La section académique invite les collègues concerné·es à barrer la mention avant de retourner le formulaire signé et a demandé au recteur le retrait de celle-ci dans un courrier envoyé avec les autres syndicats de la FSU partie prenante.

Le passage des PIAL au PAS se poursuit à marche forcée à cette rentrée et le SNES-FSU poursuit la lutte contre ce dispositif. Le rectorat s'est engagé oralement à plusieurs reprises à ce que le périmètre géographique de l'exercice professionnel des AESH reste celui du PIAL. Après une grande cacophonie au début de la procédure, la majorité des AESH a signé les avenants au contrat et le rectorat envisage une centaine de licenciements. Après des discours de certaines DSDEN cherchant à pousser les AESH récalcitrantes à la démission, le respect d'une procédure claire et qui garantit des indemnités apparaît comme un progrès dans l'académie. Pour les AESH qui nous contactent, le licenciement est désormais attendu pour pouvoir changer d'activité professionnelle et la section académique a alerté le rectorat sur la nécessité de trouver des solutions pour convoquer les CCP dans les meilleurs délais.

Etrangement, l'enquête de rentrée a fait remonter peu de manques d'AESH dans les établissements. Il est possible que de nombreuses notifications soient en attente, que la mutualisation masque les déficits ; enfin, les licenciements ne sont pas encore effectifs et les AESH concernées continuent à exercer.

La section académique poursuit l'accompagnement des AESH et continue à se battre pour l'amélioration de leurs conditions de travail et l'obtention du statut de catégorie B.

Entrée dans le métier

Il nous faut enfin avoir une pensée pour les stagiaires qui entrent dans le métier. Les 5 vagues d'affectation successives ont conduit la majorité d'entre elles et eux à connaître leur établissement de stage très tardivement. Pour beaucoup, il était trop tard pour prendre contact. Le rôle du SNES-FSU et du secteur entrée dans le métier a été déterminant : les dates transmises par le rectorat n'ont pas toujours été respectées et beaucoup de stagiaires ont sollicité le SNES-FSU pour avoir des explications et informations fiables, de nombreuses situations personnelles ont été accompagnées par le secteur, le module de prise de contact avec les S1 a été très utilisé par les stagiaires qui avaient déjà adhéré. Le travail du secteur a duré une grande partie de l'été, au service de nos nouvelles et nouveaux collègues. Des militant·es du bureau académique ont prêté main forte lors de l'accueil à l'INSPE le 27 août, permettant de nouvelles prises de contact et de nouvelles adhésions.

La rentrée des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires-stagiaires a été chaotique du fait des affectations nationales tardives, d'un nombre d'erreurs d'affectation de la part du ministère important suite à la réforme des concours, et des nouveautés d'affectation introduites par le rectorat en juillet. La plupart de ces problématiques ont conduit à des renoncements au concours et mettent en difficulté certain·es stagiaires qui risquent de se mettre en arrêt ou de démissionner dans les prochaines semaines.

Des élèves fonctionnaires en Anglais se sont vu imposer l'université de Pau (UPPA) pour leur formation sans possibilité de rester sur Bordeaux, et l'une d'elle a renoncé au concours.

Une stagiaire à mi-temps en Histoire-Géographie dans le 64, avec formation non ouverte finalement à Pau par manque de stagiaires, doit faire des aller-retours vers Bordeaux tous les jeudis et vendredis, ce qui rend très compliqué son année de stage et son financement.

Enfin, de nombreux·ses stagiaires ont été affecté·es loin de Bordeaux, du fait du nombre important de stagiaires à affecter cette année et de la préférence collège/ lycée introduite cette année par le rectorat sans information claire aux lauréat·es ni aux organisations syndicales.

Comme chaque année, le travail du secteur se fait au long cours, avec les permanences à l'INSPE, de nombreuses lettres d'info, visios, formations syndicales, véritable vivier pour la syndicalisation.

Retraité·es

Les retraité·es sont plus que jamais la cible des attaques du gouvernement, relayées par de nombreux médias, y compris du service public : on souligne sans arrêt qu'il existerait des retraité·es aisé·es, voire très aisé·es, afin de faire accepter à l'opinion publique des mesures visant à les appauvrir, par 2 moyens : le gel ou la sous-indexation des pensions et la suppression de notre abattement fiscal de 10%, qui, rappelons-le n'a rien à voir avec les frais professionnels. Ces discours néo-libéraux visent des économies budgétaires, mais aussi la fabrication de toutes pièces d'une lutte des âges afin de masquer la lutte des classes qui bat son plein. C'est pourquoi, dans un cadre intersyndical quasi complet, une grande manifestation nationale des retraité·es aura lieu à Paris le 19 novembre. Avec la FSU et le G9, nous appelons aussi à participer le 14 octobre aux manifestations contre les projets visant à baisser les pensions versées par l'Agirc-Arrco. Enfin le 29 septembre, les retraité·es manifesteront aux côtés des actifs pour défendre les services publics (dont ils ont le plus grand besoin) ainsi que l'augmentation des salaires et des pensions.

Action

Après une fin d'année scolaire caniculaire, devant les difficultés qui remontent des établissements, l'ensemble de la section académique se rapprochera de la fédération pour des rencontres avec les collectivités territoriales afin d'aborder les questions de bâti scolaire, de manuels, de la baisse des crédits pédagogiques, du réseau et du matériel informatique ainsi que des ENT.

La section académique s'engage pleinement pour la réussite de la grève et des manifestations du 29 septembre, alors que s'ouvre le débat budgétaire dans un climat social tendu. Le SNES-FSU devra prendre ses responsabilités et réagir face aux propositions nuisibles pour le service public.

Elle s'engage pleinement dans la campagne des élections professionnelles, notamment par l'organisation de nombreux stages avant le scrutin et la diffusion de matériel et de publications. A sa demande, elle vient en soutien du SNASUB-FSU dans la campagne par la diffusion des mementos dans les EPLE.

Elle organisera une visioconférence d'information sur le scrutin et de mobilisation des S1 au mois de novembre.

Elle appelle à participer aux marches pour le climat le 26 septembre ainsi qu'aux rassemblements organisés le 28 septembre pour la défense du droit à l'avortement.

Texte adopté par 17 voix pour et 3 abstentions